

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 7

Le Havre, le 12 septembre 2018.

Objet : Carte scolaire 2018, situation de l'école maternelle Turgauville de Gonfreville l'Orcher

Monsieur le Ministre,

Après échange hier avec madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-Maritime, j'ai souhaité vous saisir d'une situation totalement incompréhensible dans laquelle se trouve l'école maternelle Turgauville située à Gonfreville l'Orcher (76700) sur ma circonscription depuis la rentrée.

Elle compte, en effet, 104 élèves (contre 95 lors de la précédente année scolaire) qui, en raison de la suppression d'un poste d'enseignant dans le cadre de la carte scolaire 2018/2019, sont répartis sur trois classes respectivement constituées de 35, 36 et 33 élèves.

Compte tenu du niveau atteint par cet effectif, la réaffectation d'un personnel enseignant supplémentaire était attendue comme une évidence lors du comité technique organisé par les services départementaux le 5 septembre dernier. D'autant plus que l'inspecteur académique présent le jour de la rentrée dans cette école avait confirmé les chiffres des effectifs.

Or, malgré les différentes alertes reçues, de la part des organisations syndicales des enseignants, des parents d'élèves et du Maire de cette commune quant aux conditions dégradées d'accueil et d'enseignement dans cette école, aucun poste supplémentaire n'a été décidé.

Pourtant comment peut-on sérieusement imaginer que le service public de l'Éducation puisse répondre à ses missions en laissant un enseignant en charge de 35 enfants en bas âge ?

De plus, quel est le sens donné au dédoublement réalisé des classes de CP dans l'école primaire du même groupe scolaire en maintenant une classe de grande section à 33 élèves ?

Cette école subit déjà une injustice patente en ayant été sortie arbitrairement du Réseau de l'Education Prioritaire lors de la dernière réforme, contrairement aux 5 autres établissements du centre-ville de cette commune, et alors même que l'école primaire du même nom et du même groupe la jouxtant y figure.

De l'avis général, y compris de madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime, la sortie de REP de cette maternelle constitue une anomalie qui pèse sur son bon fonctionnement.

Aujourd'hui, elle doit de plus faire face à un nombre d'enseignants qui a été réduit et à des classes surchargées.

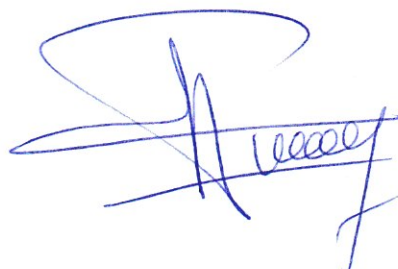
Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime, consciente de ces situations, m'affirme qu'elle ne peut toutefois pas y remédier faute de disposer de réserves de postes à cet effet.

Elle m'informe d'ailleurs qu'elle a déjà dû affecter des enseignants intégrés initialement dans les équipes de remplacement pour pourvoir des besoins dans d'autres établissements.

Par conséquent, j'en appelle à votre intervention afin qu'un poste d'enseignant soit créé de toute urgence dans cette école maternelle de ma circonscription afin de répartir les élèves sur 4 classes de 26 élèves en moyenne, contre 3 classes de 35 élèves en moyenne comme actuellement.

Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime invite le maire de la commune et les parents concernés par un enfant inscrit pour la première fois dans cette école à le retirer pour l'inscrire dans une autre école maternelle du centre-ville, solution qui en conviendrez constitue une réponse difficilement acceptable plusieurs jours après la rentrée. Par ailleurs, il semble que cela ne réglerait en rien les trois classes actuellement surchargées en raison notamment de l'existence de nombreuses fratries.

Persuadé de pouvoir compter sur votre décision afin de remédier à cette situation, et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ